

N° de demande : \_\_\_\_\_

N° de reçu : \_\_\_\_\_

**Demande relative au règlement sur les usages conditionnels | R 2021-05**  
**TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION**

*L'autorisation d'exercer un usage conditionnel est assujettie aux dispositions du Règlement numéro 2021-05. Une demande d'usage conditionnel doit être conforme aux dispositions de ce règlement et doit faire l'objet d'un permis de construction, d'un certificat d'autorisation ou d'un certificat d'occupation, le cas échéant. Les modalités et conditions de délivrance des permis et des certificats sont définies au Règlement sur les permis et certificats.*

**Demandeur**

Nom : \_\_\_\_\_ Propriétaire :  Mandataire :

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Emplacement concerné par la demande**

Adresse : \_\_\_\_\_ Zone : \_\_\_\_\_

Lot : \_\_\_\_\_ Matricule : \_\_\_\_\_

**Territoires assujettis**

Une demande d'usage conditionnel est autorisée dans les zones suivantes :

- Toutes les zones situées à l'extérieur du périmètre urbain, sauf la zone CONS et celles situées en tout ou en partie dans la zone agricole permanente

Nonobstant ce qui précède, une demande d'usage conditionnel pour l'implantation d'une tour de télécommunication à l'intérieur d'une zone de contraintes naturelles, tels les milieux humides, habitats fauniques, espèces floristiques d'intérêt particulier, ravages de cerfs, zones inondables et zones exposées aux glissements de terrain est prohibée.

**Objectifs poursuivis dans le cadre de l'évaluation de la demande**

- Assurer une intégration harmonieuse avec le milieu
- Préserver les panoramas et paysages naturels du secteur
- Éviter de briser des vues d'intérêt ou de réduire l'attractivité paysagère du secteur
- Desservir les secteurs non desservis en matière de télécommunication
- Limiter le nombre de tours de télécommunication sur l'ensemble du territoire en optimisant leur partage et leur zone d'influence

**Critères relatifs à l'approbation de la demande**

- Le lot prévu pour l'usage conditionnel n'est pas dans une zone ou composé en partie d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières
- Le déboisement se limite strictement à l'espace nécessaire à l'implantation de la tour, de son chemin d'accès et de ses bâtiments accessoires
- La tour de télécommunication doit être justifiée :
- a) En démontrant qu'elle est conçue de façon à permettre le partage avec d'autres utilisateurs
- b) Que la construction, l'agrandissement ou toute modification d'une tour est justifié par l'impossibilité d'utiliser d'autres structures ou bâtiments à cette fin dans le secteur environnant permettant de desservir et de couvrir le secteur en demande
- L'emplacement prévu de la tour se trouve à 200 m du périmètre urbain
- L'emplacement prévu de la tour se trouve à 200 m d'un établissement de santé et de services sociaux, tels que les centres locaux de services communautaires, les centres de protection de l'enfance et la jeunesse, les centres de santé et de services sociaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (public ou privé), les centres de réadaptation et les centres d'accueil de portée locale



## Documents et plans exigés

- Des **photographies récentes**, prises dans les trente (30) jours précédents la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains adjacents
- Un **plan détaillé démontrant les mesures d'atténuation** et qui comprend les éléments suivants :
  - La localisation des végétaux projetés et existants et les essences à planter
  - L'emplacement des constructions, bâtiments et ouvrages
  - Les enseignes et les équipements d'éclairage
  - Les allées de circulation et d'accès et les espaces de stationnement
  - Les clôtures, haies, murets et murs de soutènement
- Dans le cas d'une nouvelle construction, d'un agrandissement, d'une modification, d'un changement d'usage nécessitant des transformations extérieures, faire une demande de permis ou certificat approprié
- Des échantillons des matériaux et les couleurs sélectionnées pour toutes constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant les enseignes
- La perspective visuelle de l'intervention projetée à partir des corridors touristiques et de l'intégration de l'intervention au bassin visuel stratégique
- Des programmes de gestion des livraisons ET des déchets et matières recyclables sur le site
- Un **texte explicatif** présentant l'usage projeté (en détaillant toutes les activités directes et indirectes découlant de cet usage) ainsi qu'une description du voisinage, accompagnée de photographies récentes, prises dans les trente (30) jours précédant la demande
- Un **texte explicatif** démontrant l'intégration des interventions projetées au milieu d'insertion en fonction des critères du présent règlement
- Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande, dont une étude de marché et/ou une étude d'impact**
- Procuration signée (si vous n'êtes pas le propriétaire).



*Advenant une différence entre le présent formulaire et la réglementation en vigueur, cette dernière prime.*

## Tarif

Les frais d'étude d'une demande d'usage conditionnel de **750,00 \$** sont encaissés lors de la demande et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le Règlement en vigueur concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon.

*Il est préférable de présenter cette demande, lorsque nécessaire, avant de débiter tout projet connexe.*

## Informations concernant le dépôt de votre demande

La demande doit être faite sur le présent formulaire, dûment signée et être déposée auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement avec le paiement des frais, les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Nous communiquerons avec vous pour tout questionnement ou précision concernant votre demande.

## Signature du demandeur

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une approbation.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(propriétaire ou procureur fondé)

### Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone : (450) 834-2596  
Télécopieur : (450) 834-3031

urbanisme@rawdon.ca  
rawdon.ca



## Processus et délais à prévoir pour une demande d'usage conditionnel

